VENTES POUR TAXES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Ventes de Propriétés foncières POUR TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables délinquants du Premier District, paroisse d'Orléans.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Premier District, Paroisse d'Orléans, 63e Place Commerciale.

Nouvelle-Orléans, 28 Juin 1905.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de ladite paroisse, dans la paroisse d'Orléans, aux heures légales fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures A. M., SAMEDI, le 29me jour de Juillet 1905, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées pour l'année 1904, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31me jour de Décembre de l'année dans laquelle les sous dites taxes ont été levées de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final et tous les dépens.

Les noms desdits contribuables délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux, d'après l'assessement de ladite année, et la propriété foncière assessée à chacun devant être offerte en vente sont comme suit, à savoir

CHRISTOPHER, FRANK—
Taxe d'Etat de 1904 ..... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Gravier, Salcedo et Gravier, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 638, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur.

DULANEY, Mlle PHILOMENE—
Taxe d'Etat de 1904 ..... $1 80
Taxe de levée, district d'Orléans 30
Total $2 10
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cypress, Willow, Clara et Lafayette, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 427, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 84 pieds 10 pouces de profondeur.

BRUNEWALD, WM. N.—
Taxe d'Etat de 1904 ..... 1 50
Taxe de levée, district d'Orléans 25
Total $1 75
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues D'Hémécourt, Pierce, Scott et Lilac, désigné comme lot No 32 dans l'ilet No 750, mesurant 23 pieds 11 pouces de face à la rue D'Hémécourt sur 122 pieds 11 pouces de profondeur.

BRUNEWARD, WM. N.—
Taxe d'Etat de 1904 ..... 30c
Taxe de levée, district d'Orléans 05c
Total 35c
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Banks, Cortez, Télémaques et Baudin, désigné comme partie du lot No 36 dans l'ilet No 728 mesurant 10 pieds de face à la rue Banks sur 122 pieds 11 pouces de profondeur.

BUGHLIELMO, GUISEPPI—
Taxe d'Etat 1904 ..... $12 00
Taxe de levée, district d'Orléans 2 00
Total $14 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier, désigné comme partie du lot 7 dans l'ilet No 340, mesurant 30 pieds 0 pouces de face à la rue Perdido sur 86 pieds 8 pouces de profondeur sur la rue Liberté et formant l'encoignure des dites rues.

BELMBECK, PHILIP J.—
Taxe d'Etat de 1904 ..... $12 00
Taxe de levée, district d'Orléans 2 00
Total $14 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, N. Diamond, Tchoupitoulas et St Joseph, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 53, mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Peters sur 106 pieds 7 pouces de profondeur, sur une ligne de côté et 135 pieds 6 pouces sur l'autre, sur la rue N. Diamond et formant l'encoignure des rues Peters et N. Diamond.

BELMBECK, PHILIP. J—
Taxe d'Etat de 1904 ..... $6 00
Taxe de levée, district d'Orléans 1 00
Total $7 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters N. Diamond, Tchoupitoulas et St Joseph désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 53, mesurant 21 pied 11 pouces de face à la rue Peters sur 106 pieds 7 pouces de profondeur.

BELMBECK, PHILIP J.—
Taxe d'Etat de 1904 ..... $12 00
Taxe de levée, district d'Orléans 2 00
Total $14 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, N. Diamond, Tchoupitoulas et St Joseph, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 53, mesurant 21 pieds 11 pouces de face à la rue Peters sur 109 pieds 8 pouces de profondeur.

BODECK, Mlle MARY—
Taxe d'Etat de 1904 90
Taxe de levée, district d'Orléans 15
Total $1 05
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyra, Rocheblave, Tonti et Cleveland, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 728 mesurant 10 pieds de face à la rue Palmyre sur 105 pieds 10 pouces de profondeur.

MALONEY, HARRY H.—
Taxe d'Etat de 1904 90
Taxe de levée, district d'Orléans 15
Total $1 05
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bendon, Baudin, Tonti et Cleveland, désigné comme lot No 24 dans l'ilet No 690, mesurant 29 pieds de face à la rue Bendon sur 116 pieds de profondeur sur la rue Baudin et formant l'encoignure desdites rues.

MARTIN, Vve ROBIN—
Taxe d'Etat de 1904 ..... $1 20
Taxe de levée district d'Orléans 20
Total $1 40
Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Génois, D'Hémécourt, Télémaque et Baudin, désignés comme lots Nos 10 et 11 dans l'ilet No 713; lot No 10 mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Génois sur 108 pieds 6 pouces de profondeur sur la rue D'Hémécourt et formant l'encoignure desdites rues; lot No 11 mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue D'Hémécourt sur 159 pieds 0 pouces de profondeur.

MAYER, THEO.—
Taxe d'Etat de 1904 ..... $2 10
Taxe de levée, district d'Orléans 35
Total $2 45
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Télémaque, Cortez, Ulice et avenue Tulane et D'Hémécourt, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 726, mesurant 34 pieds 6 pouces de face à la rue Télémaque sur 136 pieds 6 pouces de profondeur.

MOGEL ROBERT—
Taxe d'Etat de 1904 ..... $2 40
Taxe de levée, district d'Orléans 40
Total $2 80
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Cypress, Derbigny et Roman, désigné comme lot No 9, dans l'ilet No 478, mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette sur 85 pieds de profondeur.

MURRAY, Mme MARY—
Taxe d'Etat de 1904 ..... $7 80
Taxe de levée, district d'Orléans 1 30
Total $9 10
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Galennie, Annonciation, Constance et Delhope désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 119, mesurant 21 pieds 9 pouces de face à la rue Galennie sur 129 pieds 10 pouces de profondeur.

McCOY, Mme CATH.—
Taxe d'Etat de 1904 ..... $10 80
Taxe de levée, district d'Orléans 1 80
Total $12 60
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomène Prytanée, Camp et Thalie, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 192, mesurant 22 pieds de face à la rue Melpomène sur 128 pieds de profondeur.

McCRYSTAL, WM J.—
Taxe d'Etat de 1904 ..... 75c
Taxe de levée, district d'Orléans 13c
Total 88c
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Banks, Pierce, Scott et Baudin désigné comme lot No 34 dans l'ilet No 752, mesurant 23 pieds 11 pouces de face à la rue Banks sur 159 pieds 10 pouces de profondeur.

REILLY Suc. MATT.—
Taxe d'Etat de 1904 ..... $7 20
Taxe de levée, district d'Orléans 1 20
Total $8 40
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Thalie, Annonciation et Melpomène, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 99, mesurant 60 pieds de face à la rue St Thomas sur 120 pieds de profondeur.

STEELE, ALBERT—
Taxe d'Etat de 1904 ..... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lopez, Salcedo, Gravier et Perdide, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 651, mesurant 30 pieds de face à la rue Lopez sur 102 pieds 3 pouces de profondeur.

UNION HOMESTEAD ASSN.—
Taxe d'Etat de 1904 ..... $4 80
Taxe de levée, district d'Orléans 80
Total $5 60
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Palmyre, Salcedo et Banks, désigné comme lot No 22 dans l'ilet No 634, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 8 pouces de profondeur

Audit jour de vente, je vendrai telles parties de chacune desdites propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs, et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriétés, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et les dépens due par ledit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JOHN FITZPATRICK,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Premier District, Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5 12 19 26 29

Avis aux créanciers hypothécaires de propriétés du Premier District.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Premier District paroisse d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 28 Juin 1905.

Conformément à la section 63 de l'acte No 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés foncières situées dans le Premier District, paroisse d'Orléans, sur lesquelles n'auraient pas été payées les taxes de l'année 1904, que j'en commencerai la vente, à la porte de la Maison de Cour, le SAMEDI, 29 Juillet 1905, et que nombre de portions de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal conformément à la loi préparatoire à telles ventes. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

JOHN FITZPATRICK,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Premier District, Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5 12 19 26 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur Améliorée des Premier et Quatrième Districts,

Connues comme Nos 316 et 318 rue Sed Prisar, entre l'avenue Tulane et la rue Palmyre,

et No 1922 rue Deuxième, entre les rues Dryades et Sud Rampart.

Paul L. Bange vs Mme Lizzie Cavelry, veuve de Tony Dolinc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 75,053—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 27 juillet 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le premier district de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet No 466, borné par les rues Prieur, Roman, l'avenue Tulane et la rue Palmyre, désigné comme partie du lot 12 et du lot 13, et mesurant trente pieds de face à la rue Prieur sur cent quarante huit pieds six pouces de profondeur.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le quatrième district de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet No 273, borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et Sud Rampart, désigné comme lot No 24 et mesurant vingt quatre pieds de face à la rue Deuxième sur cent douze pieds huit pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Wickliffe & Falls, avocats pour le demandeur.
23 juin—23 30—juil 7 14 21 27

Succession du Révérend John W. Moore.

COUR JIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,389, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Moore, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—Walter Guion, avocat. 21 juil—21 25 30

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE Mme ELIZABETH BASCH.

No 76,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 juillet 1905 et signé le 13 juillet 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUN DE LA NOUVELLE-ORLEANS, représentées par le certificat No 1415 de la valeur au pair de cent dollars chacune

PROPRIETES IMMOBILIERES.

1° Un intérêt indivis d'une moitié d'un certain morceau triangulaire ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur (anciennement Vieille Levée), Peters et Conti; ledit ilet étant désigné par la lettre A, et ladite portion de terre mesure 60 pieds 9 pouces de façade rue Decatur; 64 pieds 6 pouces et 3 lignes de façade rue Peters; 10 pieds 2 pouces et 7 lignes sur ou à l'apex du triangle formé par la jonction des rues Peters et Decatur; et 31 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, et là faisant face sur une allée publique 10 pieds de large sur, s'étendant de la rue Decatur à la rue Peters.

Les améliorations comprenant une bâtisse en bois à un étage servant comme un atelier de harnais et un atelier de forgeron. A la jonction de deux grandes voies et près des chemins de fer et des quais. Un placement qui promet.

2° Le cottage simple en bois à un étage No 2324 rue Colisée, retiré de la banquette et contenant 6 chambres, grande cour de côté, etc. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, autrefois Plaquemine, Sixième, Chestnut et l'avenue Washington, désigné sur un plan du faubourg Livaudais comme suit: Une moitié du lot No 6, mesurant 25 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

3° Le cottage simple en bois à un étage No 2840 rue Colisée retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, etc.; le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus nouvièmement décrite et est désigné par le No 42, sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 3 juillet 1905 et mesurant 18 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

4° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2842 et 2844 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci-dessus troisièmement décrite, il est désigné par le No 43 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 30 pieds 8 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

5° Le cottage simple en bois à un étage No 2846 rue Colisée, contenant cinq chambres, etc. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, il est désigné par le No 44 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 29 pieds de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 2848 et 2850 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres sur un côté et 3 chambres de l'autre côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci-dessus cinquièmement décrite; il est désigné par le No 45 sur ledit devis par Brosnan et mesurant d'après cela 31 pieds 3 pouces de face à la rue Colisée sur 124 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

7° Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, Nos 1420 et 1422 rue Sixième, contenant 5 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Colisée (autrefois Plaquemine) et Prytanée, désigné par le No 17 et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les six propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage, entourées par des rues pavées. Un placement payant ou bon pour des "homes."

8° Le cottage triple en bois à un étage, Nos 3143, 3145 et 3147 rue Laurel, coin de la rue Harmonie, contenant 3 chambres dans chaque maison. Aussi le cottage en bois à un étage No 913 rue Harmonie, dans le fond de la propriété ci-dessus contenant 3 chambres.

Les améliorations sont construites sur un lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Harmonie Constance et Neuvième, mesurant 45 pieds 7 pouces plus ou moins de face à la rue Laurel, 101 pieds plus ou moins de face et profondeur à la rue Harmonie, 100 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne du côté opposé séparant du lot No 8 et 85 pieds 10 pouces sur la ligne du fond. Ledit lot formant le coin des rues Laurel et Harmonie. Près du centre commercial du Marche de la rue Neuvième et plusieurs lignes de chars urbains. C'est le genre de placement que recherche le peuple ayant des moyens modestes.

9° Le magasin et résidence double en bois à un étage Nos 2931 et 2933 rue Saratoga, coin Septième, contenant magasin, 3 chambres sur l'encoignure et 4 chambres de l'autre coté; le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Saratoga, autrefois St Patrick, Franklin, autrefois St David, Sixième et Septième et désigné par le No 50 sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 1er juillet 1905, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Septième entre lignes parallèles; ledit lot formant l'encoignure des rues Saratoga et et Septième.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2927 et 2929 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, il est désigné par le No 51 sur le susdit devis par Brosnan, du 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 2923 et 2925 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu à la propriété ci-dessus dixièmement décrite; il est désigné par le No 52 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905 et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

12° Deux certains lots de terre pour construire, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite. Ils sont désignés par les Nos 53 et 54 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905, et mesurant d'après cela comme suit: Le lot No 53 mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Saratoga sur une première profondeur de 90 pieds, de là à un angle droit et vers la rue Sixième, 18 pieds 9 pouces, de là à une deuxième profondeur de 60 pieds, de là vers la rue Sixième 13 pieds 7 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Le lot No 54 mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga, par une première profondeur de 90 pieds, de là vers la rue Septième, 14 pieds, delà à une deuxième profondeur de 60 pieds, delà vers la rue Septième 16 pieds, 5 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Les dits lots sont contigus. Le lot No 53 est contigu au lot No 52 et le lot No 54 est contigu au lot 55 comme ci-après décrites:

13° Le cottage double à un étage en bois, Nos 2909 et 2911 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 54 ci-dessus décrit; il est désigné par le No 55 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905, et mesurant 35 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun avec l'allée et le lot No 56 ci-après décrit.

14° Le cottage double en bois à deux étages No 2905 et 2907 rue Saratoga contenant 3 chambres de chaque côte. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, et contigu au lot No 55 ci-dessus décrite, désigné par le No 56 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun, et le lot No 55 ci-dessus décrite avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun et le lot No 57 ci-après décrit.

15° Le cottage double en bois à un étage Nos 2901 et 2903 rue Saratoga à l'encoignure de la rue Sixième, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans

Macon&Kernaghan

le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 56, ci-dessus décrit, il est désigné par le No 57 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 27 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Sixième avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun et le lot No 56 ci-dessus décrite, et ledit lot formant le coin des rues Saratoga et Sixième.

Les propriétés ci-dessus de la rue Saratoga sont près des lignes de chars urbains et sont le genre de placement qui rapporte de grands revenus sur le capital investi et devrait attirer l'attention du petit capitaliste.

16° Le cottage simple en bois à un étage No 824 rue Milan, retiré de la banquette et contenant 5 chambres et grande cour sur le côté; le lot de terre est situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Milan, Berlin et Constance, désigné par le No 18 de l'ilet No 20, et mesurant en mesure américaine 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans un voisinage qui s'améliore, près de toutes les conveniences.

17° Un certain lot de terre ensemble avec tout les droits, privileges, coutumes, voies servitudes et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la village de Kenner dans la paroisse de Jefferson désigné par le No 111, sur un plan du dit village de Kenner dressé par W. Thornton Thompson, ingénieur civil le 2me jour de mars 1855 et déposé en ce bureau pour référence. Le dit lot mesurant 192 pieds de face à la rue Jackson entre les avenues Front et Kenner sur une profondeur semblable entre lignes parallèles de 192 pieds, étant la même propriété acquise par Jacob Resch par achat du Minor Kenner par acte passé pardevant Hilary Breton Cénac un notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Lne., le 19me jour de mai 1855, ledit acte dûment enregistré en le Bureau des Transferts de la Paroisse de Jefferson, Lne., dans le livre des transferts E, fo le 566.

La ville de Kenner est une ville progressiste, sur le Fleuve Mississipi et sur la ligne de deux grands chemins de fer de ceinture et à une petite distance au dessus de la ville.

Conditions — Pour les actions, comptant, pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être assurées et les polices endossées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité et l'assomption des taxes dûs et exigibles en 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S. PAKERSON, avocat.
16 juil—16 23 30—aug 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement Payant dans le Quatrième District.

COTTAGES DOUBLES.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre datée 3 juillet, 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans la succession de Mme Mary Ochs, veuve de George Scheu, No 76,489 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Le cottage double en bois à un étage Nos 725 et 727 rue Huitième, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 83, compris dans les rues Huitième, Chippewa, Annonciation et Septième, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième, commençant à un point 157 pieds de distance de l'encoignure des rues Huitième et Chippewa, et s'étendant vers la rue Annonciation sur ladite rue Huitième 31 pieds 11 pouces sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds, comme il est démontré sur un plan fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 8 juin 1900, annexé à un acte de vente de Mme Mary Schen, décédée, à Louis Schick le 23me jour de juin 1900, passé pardevant Joseph D. Taylor notaire.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 729 et 731 rue Huitième, contenant 4 chambres etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième, commençant à un point 129 pieds de distance de l'encoignure des rues Huitième et Annonciation, et s'étendant sur la dite rue Huitième vers la rue Chippewa, une distance de 31 pieds 11 pouces sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 2 pouces, comme il est démontré sur ledit plan ci-dessus mentionné de D. M. Brosnan, député voyer de ville. Cette propriété est dans un voisinage tranquille et augmentant en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, représentée par les billets des acquéreurs et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale, et portant 7 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir la stipulation au sujet des honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité: les acquéreurs, en plus de leur enchère, devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville sur ladite propriété pour l'année 1905; dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, Jr., avocat.
9 juil—9 16 23 30—août 6 10

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DU TROISIEME DISTRICT,

Avec bâtisse dans le fond, connu comme le No 1811 rue Bourgogne, entre les rues St-Antoine et Bourbon. La rue est asphaltée et le lot mesurant en mesure française 15 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Une occasion pour petits placeurs d'acquérir une bonne propriété.

JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

En la Succession de Thomas Ryan.

No 70,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District, daté le 2 juin 1905 et signé le 8 juin 1905, et adressé à E. Randolph Gurley, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—

Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et avantages là-dessus y appartenant situé dans le 3me Dist. de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St Antoine et Bagatelle, maintenant rue Bourbon, et mesurant, en M. F., 15 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, et l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Puig, notaire; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication. E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.
16 juil—16 23 30—août 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John B. Grasscommuer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,644—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau présentés par Adolfo Dagné, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.
22 juil—22 26 31

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE POUR RÉSIDENCE OU EMPLACEMENT DANS LE PREMIER DISTRICT.

SOUS et en vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, paroisse d'Orléans, Dossier No 74,902, dans l'affaire intitulée Bryan Moore vs Mme M. McGovern et al, ledit jugement rendu le 20 avril 1905, et daté et signé le 27 avril 1905, et aussi d'un ordre de ladite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, daté et signé le 13 juin 1905, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 1er août 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Canal et Gasquet (maintenant avenue Cleveland), mesurant 27 pieds 8 pouces de face à l'avenue Cleveland sur 105 pieds, 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan de A. D'Hémécourt, le 16 juillet 1853, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvellier, notaire, le 10 octobre 1853. Les améliorations consistant en un cottage simple connu comme le No 2513 avenue Cleveland.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un an et deux ans, ou en un, deux et trois ans de crédit représentés par des billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an, garantis par hypothèque de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1905 et le coût des certificats devant être attaché au dit acte de vente, et la prime d'assurance non expirée de la date de ce jugement. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.
1 juil—1 2 9 16 23 30—aout 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Site à bâtir 60x150 dans la rue Marengo.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans — Division B.—No 64,784, In re Anna Amelia Philipott.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, in re Anna Amélia Philipott, No 64